

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
MAIRIE DE BARBAZAN
(00045 - 04474)

ARRÊTÉ
D'AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMUM
de Mme SABOULARD LOUISETTE

- Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,
- Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
- Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
- Vu l'arrêté nommant Mme SABOULARD LOUISETTE, au 6ème échelon de son grade, à compter du 01/01/2015 avec une ancienneté conservée de 1 an 9 mois,
- Considérant que Mme SABOULARD LOUISETTE remplit de droit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté maximum,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** : A compter du 01/04/2015, Mme SABOULARD LOUISETTE née DAUPHOLE, Adjoint administratif territorial de 2ème classe, est promue au 7ème échelon de son grade, IB 351 à l'ancienneté maximum .
(Durée hebdomadaire de travail : à temps complet)
- ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX

Fait à Barbazan
Le 7 avril 2015

Le Maire,

STRADERE Michelle

Notifié le : 7 avril 2015

Signature de l'agent :

